

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORBEL

DATES DE :	
CONVOCATION	28/03/2025
AFFICHAGE	28/03/2025

NOMBRES DE MEMBRES		
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART AUX DÉLIBÉRATIONS
11	9	9

Séance du : 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé BUTTARD, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : BUTTARD Hervé (Maire) – CHARVET Roger, JANET-MAITRE Dominique, PARIS Nelly, PHILIPPE Évelyne, PUTOT Eric, VALETTE Michel

Absents : CHARREL Jérôme (procuration donnée à PHILIPPE Évelyne), MENU Francis (procuration donnée à PARIS Nelly)

Secrétaire de séance : PHILIPPE Évelyne

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 : Délibération relative au Compte Financier Unique 2024 – Budget principal

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur (commune) et au comptable public (SGC Pont-de-Beauvoisin) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Roger CHARVET, 1^{er} adjoint, présente le CFU de l'exercice 2024, dressé par Hervé BUTTARD, Maire, pour le budget principal de la commune :

Budget communal

	Investissement	Exploitation
Recettes	62 948,82 €	266 736,76 €
Dépenses	49 386,94 €	276 552,62 €
Solde de l'exercice	13 561,88 €	-9 815,86 €
Résultats antérieurs reportés	40 422,41 €	814 970,03 €
Excédent cumulé	53 984,29 €	805 154,17 €
Restes à réalliser	-3 747,71 €	0,00 €
Résultat cumulé	50 236,58 €	805 154,17 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°2 : Délibération relative au Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe assainissement

Roger CHARVET, 1^{er} adjoint, présente le CFU de l'exercice 2024, dressé par Hervé BUTTARD, Maire, pour le budget annexe assainissement de la commune :

Budget assainissement

	Investissement	Exploitation
Recettes	49 394,87 €	55 588,44 €
Dépenses	31 921,07 €	55 581,03 €
Solde de l'exercice	17 473,80 €	7,41 €
Résultats antérieurs reportés	107 335,44 €	316,26 €
Excédent cumulé	124 809,24 €	323,67 €
Restes à réalliser	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	124 809,24 €	323,67 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°3 : Délibération relative au Compte Financier Unique 2024 – Budget annexe transport

Roger CHARVET, 1^{er} adjoint, présente le CFU de l'exercice 2024, dressé par Hervé BUTTARD, Maire, pour le budget annexe transport de la commune :

Budget transport

	Investissement	Exploitation
Recettes	6 330,00 €	49 331,72 €
Dépenses	0,00 €	45 516,71 €
Solde de l'exercice	6 330,00 €	3 815,01 €
Résultats antérieurs reportés	3 830,00 €	23 608,29 €
Excédent cumulé	10 160,00 €	27 423,30 €
Restes à réalliser	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	10 160,00 €	27 423,30 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°4 : Délibération relative à l'affectation du résultat 2024 – Budget principal

Le CFU 2024 pour le budget principal ayant été présenté, le conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice pour ce budget, soit 805 154,17 € reportés en recettes de fonctionnement (R002).

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°5 : Délibération relative à l'affectation du résultat 2024 – Budget annexe assainissement

Le CFU 2024 pour le budget annexe assainissement ayant été présenté, le conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice pour ce budget, soit 323,67 € reportés en recettes de fonctionnement (R002).

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°6 : Délibération relative à l'affectation du résultat 2024 – Budget annexe transport

Le CFU 2024 pour le budget annexe transport ayant été présenté, le conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice pour ce budget, soit 27 423,30 € reportés en recettes de fonctionnement (R002).

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°7 : Délibération relative aux taux des impôts directs locaux 2025

Compte-tenu des résultats présentés pour le budget principal, et notamment du déficit de fonctionnement constaté sur l'exercice 2024 du fait de la forte diminution des dotations du Département, le conseil municipal décide d'augmenter les taux des impôts directs locaux de 10 % et de les fixer comme suit :

Nature	Taux de référence 2024	Taux proposés 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,59	31,45
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	97,72	107,49
Taxe d'habitation	17,10	18,81

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°8 : Délibération relative au budget primitif 2025 – Budget principal

Le budget primitif 2025 du budget principal se décompose comme suit :

Budget communal

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Recettes	152 047,71 €	1 050 189,90 €	1 202 237,61 €
Dépenses	152 047,71 €	1 050 189,90 €	1 202 237,61 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°9 : Délibération relative au budget primitif 2025 – Budget annexe assainissement

Le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement se décompose comme suit :

Budget assainissement

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Recettes	174 204,11 €	57 735,87 €	231 939,98 €
Dépenses	174 204,11 €	57 735,87 €	231 939,98 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°10 : Délibération relative au budget primitif 2025 – Budget annexe transport

Le budget primitif 2025 du budget annexe transport se décompose comme suit :

Budget transport

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Recettes	16 490,00 €	73 423,30 €	89 913,30 €
Dépenses	16 490,00 €	73 423,30 €	89 913,30 €

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°11 : Délibération relative aux subventions aux associations

Plusieurs associations ont sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention au titre de l'exercice 2025. Le conseil municipal décide d'attribuer les montants indiqués aux associations suivantes :

- Banque alimentaire de Savoie : 25 €
- Centre de sauvegarde de la faune sauvage Pays de Savoie – Le Tétras Libre : 20 €
- Corbel Animation : 1 000 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Chartreuse Nord : 100 €
- Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Savoie : 25 €
- APVECA : 1 500 €

- | | |
|---|-------|
| - Groupement des Paysans, Artisans et Créateurs de Chartreuse : | 300 € |
| - Solidarité Entre Monts et Peuples : | 300 € |

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°12 : Délibération relative à l'acquisition foncière de la parcelle B1223 au Chef lieu

Dans le cadre du projet de requalification du centre bourg, des échanges ont eu lieu avec la famille DIDIER concernant la division de la parcelle cadastrée B1041 en vue d'une vente au profit de la commune.

Le conseil municipal décide d'acter l'acquisition de la parcelle résultante, cadastrée B1223, pour une surface de 725 m², pour un montant forfaitaire de 3 000 €.

Approuvée avec 7 voix POUR (Hervé BUTTARD, Jérôme CHARREL, Roger CHARVET, Dominique JANET-MAITRE, Évelyne PHILIPPE, Eric PUTOT, Michel VALETTE) et 2 ABSTENTIONS (Francis MENU, Nelly PARIS)

N°13 : Délibération relative au mandatement du Cdg73 afin de conclure une convention de participation sur le risque « santé »

La réforme intervenue en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux institue une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance souscrits par leurs agents en matière de « santé », d'un montant minimal de 15 € par mois et par agent, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Cdg73 a décidé d'engager une démarche visant à proposer aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, une convention de participation sur ce risque « santé ». L'adhésion à cette convention reste facultative.

Le conseil municipal décide de se joindre à la démarche du Cdg73 en l'autorisant à passer en son nom la procédure de consultation des assureurs.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°14 : Délibération relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement

Après recueil de l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Cdg73, le conseil municipal décide de valider le projet de délibération qui lui a été soumis afin de permettre le remboursement des frais de déplacement du personnel lorsque celui-ci est amené à utiliser son véhicule ou à avancer des frais de repas ou d'hébergement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°15 : Délibération modifiant le RIFSEEP

Après recueil de l'avis du CST du Cdg73, le conseil municipal décide de valider le projet de délibération qui lui a été soumis afin d'étendre le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à l'ensemble du personnel actuel de la commune et d'harmoniser ainsi sa rémunération.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

N°16 : Délibération relative à l'achat de pièges à frelons asiatiques

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, les communes de Corbel, Entremont-le-Vieux, St-Pierre-d'Entremont Isère et Savoie mènent une opération collaborative de piégeage en partenariat avec l'apiculteur d'Entremonts et Abeilles.

A cet effet, le conseil municipal décide d'acquérir 25 pièges, au prix de 12 € par piège, pour un montant total de 300 €.

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le secrétaire de séance
Évelyne PHILIPPE



Le Maire
Hervé BUTTARD

